

Annexe III a Grille horaire de la formation ⁽¹⁾

(Formation initiale sous statut scolaire)

	Horaire de 1ère année			Horaire de 2ème année		
	Semaine	a + b + c ⁽²⁾	Année ⁽⁸⁾	Semaine	a + b + c ⁽²⁾	Année ⁽⁸⁾
1. Culture générale et expression	3	3 + 0 + 0	90	3	3 ⁽⁷⁾ + 0 + 0	108
2. Anglais	2	1 + 1 + 0	60	2	2 + 0 + 0	72
3. Mathématiques	3	2 + 1 + 0	90	2	1 + 1 + 0	72
4. Sciences physiques et chimiques appliquées	2	0 + 0 + 2	60	2	0 + 0 + 2	72
5. Études de construction	6	3 + 0 + 3 ⁽³⁾	180	5	2 + 0 + 3 ⁽³⁾	180
6. Préparation de production	9	3 + 0 + 6 ⁽⁴⁾	270	9	4 + 0 + 5 ⁽⁴⁾	324
7. Techniques de mise en œuvre	6	0 + 0 + 6	180	8	0 + 0 + 8	288
8. Gestion technique et économique	1	1 ⁽⁵⁾ + 0 + 0	30	1	0 + 1 ⁽⁶⁾ + 0	36
Total	32 h	13 + 2 + 17	960⁽¹⁾ h	32 h	12 + 2 + 18	1 152 h
Langue vivante facultative (autre que l'anglais)	1	1 + 0 + 0	32	1	1 + 0 + 0	28

(1) Les horaires ne tiennent pas compte des 8 semaines de stage en milieu professionnel.

(2) a : cours en division entière, b : travaux dirigés ou pratiques de laboratoire, c : travaux pratiques d'atelier .

(3) Enseignement partagé par deux professeurs :

- un professeur de mécanique ou génie mécanique construction : 2 h ;

- un professeur de fabrication : 1 h.

(4) Enseignement partagé par deux professeurs :

- un professeur de mécanique ou génie mécanique construction : 1 h ;

- un professeur de fabrication : 5 h en 1ère année et 4 h en 2ème année.

(5) Enseignement dispensé par un professeur d'économie - gestion.

(6) 1 heure de travaux dirigés assurée par deux professeurs :

- le professeur d'économie gestion ;

- le professeur de fabrication de la spécialité.

(7) En 2ème année, au-delà des 3 heures hebdomadaires, un volume horaire de 36 H.S.E. (équivalent à 1 H.S.A.) est mis à disposition du professeur chargé de l'enseignement Culture générale et expression pour des interventions visant à la préparation de la soutenance du rapport de stage en milieu professionnel (interventions prévues en petits groupes).

(8) L'horaire annuel est donné à titre indicatif.